

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

Avis important à l'intention des directeurs généraux et du personnel des services financiers des municipalités

Nouveau mode de paiement : transfert de fonds électronique

Le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord ajoute le transfert de fonds électronique comme nouveau mode de paiement pour le versement de la part provinciale des frais et dépenses d'évaluation foncière. L'ajout de cette option à l'envoi habituel de chèques par la poste traduit la volonté du ministère d'améliorer ses services.

Les directeurs généraux et les agents financiers des municipalités qui ont besoin de renseignements bancaires afin de procéder à ce transfert peuvent communiquer avec la Direction des services d'évaluation foncière à l'adresse assessment@gov.mb.ca.

Après le transfert, la municipalité doit envoyer un courriel à assessment@gov.mb.ca pour préciser l'objet du paiement et le montant total déposé.

Un petit rappel amical : la date limite pour le versement de la part provinciale des frais et dépenses d'évaluation pour cette année est fixée au 30 novembre 2025. Si vous avez besoin d'un exemplaire de la facture, veuillez nous écrire à assessment@gov.mb.ca.

Pour en savoir plus sur l'envoi de chèques par la poste, veuillez consulter le bulletin n° 2025-24, *Interruption de service de Postes Canada*. Selon ce bulletin et les lignes directrices qui l'accompagnent (*Canada Post Mail Disruption Guidelines*, en anglais seulement), les chèques sont considérés comme du courrier essentiel.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Direction des services d'évaluation foncière à l'adresse de courriel susmentionnée.